

DIRECTIVES : LES PRATIQUES FUNÉRAIRES DANS L'ARCHIDIOCÈSE D'OTTAWA

Le décès d'un ou d'une des membres de la communauté chrétienne nous concerne tous. La mort qui survient touche parents et amis, ainsi que toute la communauté des fidèles. Nous sommes tous appelés à nous rassembler autour du défunt et à nous soutenir les uns les autres dans un esprit d'amour.

Les rites funéraires de l'Église catholique nous permettent d'apporter consolation et espérance à la famille et la communauté qui est en deuil, d'exprimer notre confiance en Dieu et notre foi dans la résurrection du Christ et d'affirmer la dignité de toute personne, autant à l'heure de sa mort que tout au long de sa vie.

A. Voici la démarche à suivre lorsque la mort survient :

1. Contacter la paroisse.

Il est important qu'un membre de la famille ou un ami informe la paroisse dès qu'une personne est gravement malade. La communauté chrétienne pourra alors apporter soutien et consolation au malade, ainsi qu'à ses proches, grâce au sacrement des malades, à la communion sacramentelle et aux visites pastorales.

Dès que le décès a été constaté, on recommande fortement qu'un membre de la famille ou un ami prenne contact avec la paroisse du défunt ou de la défunte aussitôt que possible. Le pasteur et son équipe paroissiale pourront alors appuyer la famille et la guider, dès le début, dans la préparation des arrangements funéraires.

2. Contacter la maison funéraire.

Un membre de la famille, un ami ou même, dans certains cas, sur demande et avec autorisation, un agent de l'administration hospitalière verra à contacter une maison funéraire. La paroisse et la maison funéraire collaboreront ensemble afin de s'assurer que la famille soit accompagnée durant tout le temps des funérailles.

3. Choisir l'ensevelissement ou l'incinération.

L'Église préfère que le corps de la personne décédée soit présent lors de la célébration des funérailles et soit inhumé. Toutefois, l'incinération est permise dans l'Église catholique. Lorsqu'on y a recours, il est préférable que l'incinération ait lieu après les funérailles. Si l'incinération devait se faire avant les funérailles, il est important de noter que la célébration de la liturgie des funérailles en présence des cendres est permise au Canada.

Il est important que les cendres soient inhumées dans un délai assez court. Elles ne doivent pas être laissées à la maison funéraire ou conservées dans la maison d'un membre de la famille ou d'un ami. On ne doit pas diviser les cendres, les répartir dans une fosse commune ou encore sur terre ou l'eau. Si on doit procéder à un ensevelissement à la mer, les cendres doivent d'abord être déposées dans une urne et non réparties ici et là à la surface de l'eau.

B. Le déroulement des funérailles chrétiennes.

Les funérailles chrétiennes comprennent normalement trois moments distincts : une veillée de prières, la célébration eucharistique et le dernier adieu.

1. La veillée de prière.

La veillée de prière autour de la dépouille - à laquelle sont convoqués parents, amis, paroissiens et paroissiennes - se tient le plus souvent à la maison funéraire. La communauté se rassemble autour de la personne défunte pour prier, écouter la Parole de Dieu et partager des bons moments dans la vie du défunt.

2. L'éloge.

Les éloges ou témoignages de vie ne font pas partie de la liturgie des funérailles catholiques. Toutefois, l'homéliste peut se servir d'expériences tirées de la vie du défunt pour tisser des liens, faire voir comment l'action et la grâce de Dieu sont agissantes dans nos vies et nous ouvrent au Mystère pascal.

Rappelons encore une fois que la rencontre à la maison funéraire, de même que la réception qui suivra la messe des funérailles, sont autant de bonnes occasions de partager sur les bons moments dans la vie de la personne décédée.

Afin de répondre aux souhaits maintes fois exprimées il est possible de permettre à une personne de dire quelques mots de témoignage sur la vie d'une personne qui lui est chère avant le début de la messe. Un document est disponible afin d'aider les paroisses et les familles à préparer ces témoignages.

3. La messe des funérailles.

La messe des funérailles doit normalement avoir lieu à l'église paroissiale; il n'est pas permis de présider une célébration eucharistique dans une maison funéraire. Si la célébration des funérailles devait se tenir dans une maison funéraire, on présiderait une liturgie de la Parole.

4. La proclamation de la Parole de Dieu et les chants.

Puisque les rites funéraires se veulent une expression de foi, la proclamation de la Parole de Dieu telle qu'exprimée dans les Écritures saintes, ainsi que les chants religieux, tiennent une place importante dans la liturgie des funéraires. Il n'est donc pas permis de les remplacer par d'autres textes. Les pasteurs et les membres de l'équipe pastorale aideront les familles dans leur choix de passages des Écritures et de chants appropriés.

5. Le dernier adieu.

Le dernier adieu a généralement lieu au cimetière. Il est préférable que les catholiques soient inhumés dans un cimetière catholique. Les non-catholiques peuvent également choisir de se faire inhumer dans un cimetière catholique.

6. Prendre soin.

Tous les membres de la communauté chrétienne sont appelés à soutenir et à consoler les personnes qui sont dans le deuil. La maison funéraire s'occupe de prendre soin du corps du défunt. Le pasteur, et une équipe de paroissiens, paroissiennes, aidera la famille à planifier les funéraires et la réception qui suivra. La veillée de prière et le dernier adieu peuvent être présidés par un prêtre, un diacre ou un laïc; il en est de même pour les funéraires sans célébration eucharistique.

C. Quelques consignes à l'adresse des directeurs de maisons funéraires.

1. De l'utilisation de la maison funéraire et de l'église.

Les funéraires doivent être présidées par les ministres de l'Église. La veillée de prière se tient à la maison funéraire et la messe des funéraires est célébrée à l'église. Il ne serait pas de mise que les directeurs de maisons funéraires encouragent une pratique différente.

2. Le contact avec la paroisse.

Une bonne coopération entre la maison funéraire et la paroisse est essentielle si on veut accorder aux familles qui sont dans le deuil tout l'appui dont elles ont besoin. Si la famille contacte d'abord la maison funéraire, il nous paraît tout à fait indiqué que la maison funéraire remette à la famille les coordonnées de la paroisse ou qu'elle offre de prendre contact avec la paroisse dans un premier geste de courtoisie envers la famille.